

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des assemblées)

2019/5065

Approbation d'une convention à titre gratuit, entre la Ville de Lyon et le lycée Ampère, pour l'occupation du bâtiment et l'entretien de l'installation de mise en valeur du lycée Ampère, situé 31 rue de la Bourse à Lyon 2e

Direction de l'Eclairage Urbain

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB GERARD

SECRETAIRE ELU : MME HAJRI MINA

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5065 - APPROBATION D'UNE CONVENTION A TITRE GRATUIT,
ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE LYCEE AMPERE, POUR
L'OCCUPATION DU BATIMENT ET L'ENTRETIEN DE
L'INSTALLATION DE MISE EN VALEUR DU LYCEE
AMPERE, SITUE 31 RUE DE LA BOURSE A LYON 2E
(DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La mise en valeur par l'éclairage du lycée Ampère, située à Lyon 2^{ème}, a été réalisée en 1991 dans le cadre du premier Plan lumière de la Ville.

Des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité ont été conduits sur le lycée Ampère, ce qui a eu pour conséquence de modifier les accès pour atteindre l'installation d'illuminations, ainsi que les équipements collectifs de sécurité pour atteindre les projecteurs.

Aujourd'hui, il convient de conclure une convention avec le lycée Ampère pour autoriser l'occupation des toitures du bâtiment et définir les nouvelles conditions d'accès de la Ville pour ses opérations de maintenance de l'installation de mise en valeur.

La convention soumise à votre approbation a pour objet de formaliser l'accord des parties sur ces points. Sa durée est de 15 ans à compter de sa date de signature.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Lycée Ampère, relative à l'occupation du bâtiment et à l'entretien de l'installation de mise en valeur du Lycée Ampère, situé 31 rue de la Bourse à Lyon 2^e, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE